

J'agis pour mon quotidien, je vote



Les élections européennes se tiendront dimanche 26 mai 2019 en métropole et samedi 25 mai dans les territoires d'outre-mer ; l'occasion pour tous les citoyens européens âgés de 18 ans et plus de voter pour l'une des 34 listes de candidats qui les représenteront au Parlement européen. Les citoyens français éliront 79 eurodéputés soit cinq députés supplémentaires par rapport à 2014 puisque les britanniques ne siègeront plus après le Brexit.

LE PARLEMENT EUROPÉEN, À QUOI ÇA SERT ?

Composé de 751 députés élus dans les 27 Etats membres de l'Union européenne, le Parlement vote les directives et règlements proposés par la Commission européenne (exécutif) qui s'appliquent ensuite aux Etats membres. Il partage le pouvoir législatif avec le conseil de l'Union européenne (réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres) de la même manière que l'Assemblée nationale et le Sénat qui disposent du pouvoir de voter les lois en France.

Exemples de directives adoptées par le Parlement européen ayant un impact sur le quotidien des consommateurs :

- ◆ Le règlement général de protection des données (RGPD) qui protège les données personnelles des consommateurs, notamment sur Internet ;
- ◆ la suppression des surcoûts sur les SMS en Europe ;
- ◆ l'interdiction du plastique non recyclable pour protéger l'environnement.

QUELS POUVOIRS ONT LES DÉPUTÉS ?

Les parlementaires européens votent le budget de l'Union européenne (160 milliards d'euros en 2018) constitué des différentes contributions versées par les Etats membres.

Celui-ci sert majoritairement à financer :

- ◆ la **politique agricole commune (PAC)** qui permet aux agriculteurs de disposer des ressources nécessaires au développement de leur activité ;
- ◆ la **politique de cohésion économique, sociale et territoriale** qui doit permettre de réduire les inégalités régionales et sociales au sein de l'UE. Cette dernière permet de financer divers projets allant

de l'insertion sociale au développement des circulations douces (transports électriques, vélo, etc.) et autres.

Les eurodéputés disposent aussi d'un **pouvoir de contrôle de la Commission** qu'ils exercent en votant pour le président de la Commission sur proposition du Conseil européen, en proposant une motion de censure ou encore en créant des commissions temporaires d'enquête chargées d'examiner d'éventuelles infractions ou une mauvaise application du droit de l'Union par les Etats membres.



POURQUOI SE MOBILISER ?

Les enjeux sont importants car l'UE oriente aujourd'hui une partie de la législation française. La CNL s'est toujours battue en faveur du progrès social et invite toute la population à choisir une Europe sociale et non la fausse alternative que l'on nous promet, entre l'Europe néolibérale et l'Europe réactionnaire. Nous ne sommes pas dupes et nous gardons en mémoire que les parti-

sans de l'austérité budgétaire et de la règle des 3 % de déficit public sont les mêmes qui, en France, imposent au logement social une réduction drastique de ses dépenses.

IL N'Y A QU'UN SEUL TOUR !
POUR DÉFENDRE NOS DROITS, VOTONS
POUR L'EUROPE DU PROGRÈS SOCIAL !

LES PROPOSITIONS DE LA CNL POUR AGIR EN EUROPE POUR LE LOGEMENT ABORDABLE ET UNE CONSOMMATION DURABLE

EN RÉSUMÉ

DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT, LA CNL DEMANDE AUX CANDIDATS :

- ◆ De défendre et promouvoir le **modèle généraliste du logement social** contre les attaques de la Commission européenne.
- ◆ De soutenir toutes les propositions visant à **réduire le coût du logement** et à assurer une véritable Europe de progrès social.
- ◆ De renforcer les règles et mécanismes visant à **lutter au niveau européen contre les marchands de sommeil** afin de faire respecter les droits humains.

DANS LE SECTEUR DE LA CONSOMMATION, LA CNL DEMANDE AUX CANDIDATS :

- ◆ D'agir pour faire **interdire le glyphosate** au titre de substance dangereuse pour la santé des consommateurs.
- ◆ De renforcer la législation sur l'**encadrement des produits phytosanitaires** ainsi que sur les différents produits contenant une dose dangereuse pour la santé de molécules qualifiées de « perturbateurs endocriniens ».
- ◆ De revenir sur les **dispositions qui dérèglent les marchés de l'énergie** et impactent les consommateurs.

Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez les propositions auxquelles souscrit la CNL en tant qu'adhérente de l'Union Internationale des Locataires (IUT) sur notre site : www.lacnl.com

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

Association nationale agréée de consommateurs, de jeunesse et d'éducation populaire

8 rue Mériel - BP 119 - 93100 MONTREUIL - Tél. : 01 48 57 04 64 - Fax : 01 48 57 28 16

Email : cnl@lacnl.com - Internet : www.lacnl.com

Confédération Nationale du Logement - @La_CNL - Confédération Nationale du Logement